



MAIRIE DE ÉCOT

DÉPARTEMENT DU DOUBS

REVISION DE LA CARTE COMMUNALE

AVIS DES SERVICES
ET DE LA
MISSION RÉGIONALE
D'AUTORITÉ
ENVIRONNEMENTALE

DOSSIER POUR ENQUÊTE PUBLIQUE



Bureau d'études **éolis**

Urbanisme et Planification
Aménagement des territoires
Communication et Concertation

56 rue de la Prairie
88100 Saint Dié des Vosges
09 79 05 77 46 / 06 17 46 79 59
eolis.todesco@orange.fr

Direction Appui aux Territoires et Data
Objet :
Avis concernant le projet de carte communale
Affaire suivie par :
Novello Romain
Tel 03 81 25 25 19
Mail : r.novello@saone-doubs.cci.fr

Monsieur Alain SYLVANT
Maire de Ecot
3 rue des Chênes
25150 ECOT

Besançon, le 24/05/2023

Monsieur le Maire,

Vous trouverez via cette lettre notre retour concernant le projet de carte communale que vous portez.

Ce projet, cohérent avec l'essence de votre territoire, ne soulève aucune remarque de la part de nos services.

En effet, à travers votre projet, vous entendez respecter les grands objectifs prescrits par le SCoT du Pays de Montbéliard et organiser une croissance, économique comme démographique, durable et respectueuse de votre patrimoine naturel et culturel. Ces axes auront donc à cœur de préserver vos richesses naturelles, votre économie, en pérennisant la situation d'une activité existante et sanctuarisant un espace dédié pour le développement de nouvelles activités, mais également vos paysages et votre agriculture, qui sont tout autant de marqueurs de notre territoire et qui structurent sa spécificité et son attractivité.

La valorisation de vos richesses locales et naturelles se veut donc assurée, tout en œuvrant au maintien ou à la consolidation des services proposés à votre population et en s'inscrivant parallèlement dans la logique d'effort de réduction de la consommation foncière, voulue dans le cadre de la loi Climat et Résilience. La modification de votre carte communale entend ainsi réduire de 10 % votre consommation en ha.

En conclusion, compte tenu du fait que votre projet, tout en respectant la typicité de votre territoire, va dans le sens d'une croissance durable, **nous approuvons ce projet de carte communale et émettons un avis favorable à ce dernier.**

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions, Monsieur le Maire, de bien vouloir agréer nos salutations distinguées.

Le Président de la CCI Saône-Doubs,
Jean-Luc QUIVOGNE



De : [Mairie d'Ecot](#)
À : [Caroline Todesco](#)
Objet : TR: Document graphique carte communale Ecot
Date : mardi 23 juillet 2024 16:46:32
Pièces jointes : [Outlook-xov2lac2.png](#)

Bonjour.

Je vous transfère ce mail relatif aux remarques de la Chambre d'agriculture sur notre projet de révision de carte communale.

Salutations.

Christelle HUSSER, Secrétaire de mairie
MAIRIE 3 rue des Chênes 25150 ECOT
Tél. 03.81.93.69.48.
mairie@ecot.fr

De : Lysiane MOINAT <lysiane.moinat@territoire-de-belfort.chambagri.fr>
Envoyé : mardi 23 juillet 2024 16:36
À : Mairie d'Ecot <mairie@ecot.fr>; LEGROS Charles - DDT 25/CATU/UPLAN <charles.legros@doubs.gouv.fr>; GHERABI Abdelhamid <Abdelhamid.GHERABI@agglo-montbeliard.fr>
Objet : RE: Document graphique carte communale Ecot

Bonjour,

N'ayant pas pu assister à la réunion des PPA, je vous transmets mes remarques sur la base des documents que vous nous avez envoyés. La carte communale actuelle est fortement consommatrice en foncier agricole, naturel et forestier. Votre nouvelle carte communale permet de prendre en compte les objectifs de limitation de la consommation d'espace fixés par la loi et repris dans le SCOT. Lors de la réunion spécifique aux enjeux agricoles, l'équipe municipale a fait part de son souhait de ne plus étendre les constructions en étalement de l'urbanisation au-delà des réseaux existants.

Cependant, sur le hameau de la Charme, les possibilités de nouvelles constructions me paraissent trop importantes. Plusieurs maisons peuvent être construites dans l'enveloppe actuellement délimitée. Je pense que ce zonage doit être revu.

Le contour de la carte communale, sur la partie « village », me paraît cohérent au regard des limites actuelles des constructions et des réseaux existants. Il en résulte des possibilités de constructions dans les dents creuses qui entraînent de la consommation d'ENAF (espaces naturels, agricoles et forestiers). L'impact sur les terres agricoles exploitées me semble toutefois assez limité.

S'agissant du diagnostic environnemental, je comprends le besoin de hiérarchiser les enjeux écologiques. Toutefois, il me semble qu'il ne faut pas confondre diversité

floristique et enjeu écologique. Dans votre rapport, les espaces agricoles de cultures sont dans la catégorie des espaces à enjeux écologiques limités, au même titre que les espaces bâtis et les routes ! Je souhaite vous rappeler que la loi climat et résilience met en évidence les enjeux de préservation du foncier agricole : les espaces, et notamment les espaces de cultures, sont reconnus pour leur intérêt environnemental dans la lutte contre le changement climatique. Par ailleurs, ces espaces font partie d'une mosaïque paysagère intéressante pour la faune, interviennent dans le cycle de l'eau...

Je me tiens à votre disposition pour tout complément,

cordialement



De : Mairie d'Ecot <mairie@ecot.fr>

Envoyé : mardi 9 juillet 2024 09:38

À : Lysiane MOINAT <lysiane.moinat@territoire-de-belfort.chambagri.fr>; LEGROS Charles - DDT 25/CATU/UPLAN <charles.legros@doubs.gouv.fr>; GHERABI Abdelhamid <Abdelhamid.GHERABI@agglo-montbeliard.fr>

Objet : Document graphique carte communale Ecot

Bonjour.

Suite à la réunion avec les PPA du 18 juin 2024, vous trouverez en pièces jointes les plans mentionnant également les parcelles en limite de secteur pour lesquelles des projets sont en cours de réalisation.

Ces compléments vous permettront d'émettre un avis sur notre dossier de révision de la carte communale.

Remerciements et salutations.

Christelle HUSSER, Secrétaire de mairie
MAIRIE 3 rue des Chênes 25150 ECOT

De : [LEGROS Charles - DDT 25/CATU/UPLAN](#)
À : eolis.todesco@orange.fr
Cc : [HENRICOLAS Stéphanie \(Responsable de l'unité\) - DDT 25/CATU/UPLAN](#); [JULLIEN-FOURNIER Laura - DDT 25/CATU/UPLAN](#)
Objet : Retour DDT - révision de la carte communale d'Écot
Date : jeudi 11 juillet 2024 17:25:28
Pièces jointes : [Capture.PNG](#)

Bonjour,

Suite à la réunion qui s'est tenue en mairie d'Écot le 18 juin dernier, vous trouverez ci-dessous mes remarques concernant le projet de révision de carte communale.

Besoin en logements :

La carte communale en cours de révision a pour échéance 2034. Le besoin en logements est estimé à 11 pour les 10 prochaines années. Le programme local de l'habitat (2021 – 2026) de Pays de Montbéliard Agglomération prévoit pour la commune d'Écot, la création de 7 logements neufs et la remobilisation d'un logement vacant sur sa durée. Le besoin en logements estimé paraît donc cohérent en poursuivant cette tendance.

Réponse au besoin en logements :

Afin de répondre au besoin en logements, la commune prévoit que la totalité des logements soient neufs et créés sur des dents creuses ou des parcelles en extension.

Concernant la vacance, 3 logements vacants sont en cours de réhabilitation afin d'être remis sur le marché mais ne sont pas comptabilisés dans la réponse au besoin. Il conviendra de déduire ces 3 logements du besoin identifié.

Concernant le renouvellement urbain, aucun potentiel n'est recensé sur la commune.

S'agissant de l'analyse des capacités de densification au sein de l'enveloppe urbaine, une carte recense l'ensemble des dents creuses et espaces interstitiels. Ces dents creuses et ces espaces interstitiels sont classés en 3 catégories : les espaces mobilisables, les espaces difficilement mobilisables et les espaces non mobilisables. Toutefois, aucune justification n'est apportée concernant certains espaces considérés comme non mobilisables (notamment pour les parcelles ZH 0325, ZH 0384, ZC 0184, ZE 0087 et ZI 0178). Il conviendra donc d'apporter les justifications ayant conduit à exclure ces parcelles du potentiel mobilisable.

Un taux de rétention de 30 % est appliqué. Il conviendra d'apporter des justifications concernant le taux retenu.

Consommation d'espace :

Le projet de carte communale prévoit la consommation de 1,44 hectare d'ENAF. Compte-tenu du manque de justifications quant à l'exclusion de certaines dents creuses comme potentiel permettant de répondre au besoin en logements, la consommation d'ENAF paraît à ce stade élevée au regard du besoin en logements.

Je vous invite à prendre en compte les remarques ci-dessus.

Cordialement.

Charles LEGROS

Chargé d'études Planification

Unité Planification

Direction Départementale des Territoires du Doubs

5 voie Gisèle HALIMI BP 91169 25043 BESANCON CEDEX

Tel : +33 339595604 - Mobile : 06 87 68 09 21

www.doubs.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires du Doubs**

RETOUR DE LA MRAE PAR AVIS TACITE

AOUT

Révision de la carte communale de la commune de Ecot (25)

Avis étudié à la demande de la commune de Ecot (Doubs)

Avis tacite du 26 août 2024 (réputé favorable à l'exposé mentionné au 2° de l'article R. 104-34) :

2024ACBFC36

Formulaire PLU :

BFC-2024-4448

PDF - 315 ko

